



## EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU GRADE D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE SESSION 2022

*L'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2022 a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics de l'ensemble du territoire national.*

### I – Examen professionnel d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe – promotion interne

#### A – Calendrier

Période de la pré-inscription en ligne	25 mai au 30 juin 2021
Date limite de validation de l'inscription	8 juillet 2021
Epreuves écrites d'admissibilité	25 janvier 2022
Réunion de jury d'admissibilité	22 mars 2022
Epreuves physiques d'admission	1 <sup>er</sup> juin 2022
Epreuves pédagogiques d'admission	Du 27 au 28 juin 2022
Réunion de jury d'admission	28 juin 2022

## B - Inscriptions

38 candidats se sont préinscrits à cet examen et 29 candidats ont validé leur inscription dans les délais impartis.

Sur ces 29 candidats, 19 candidats n'ont pas été admis à concourir parce qu'ils ne remplissaient pas les conditions requises et, après sondage auprès des candidats inscrits, 3 candidats ont annulé leur inscription.

Ainsi, 7 candidats ont été admis à concourir.

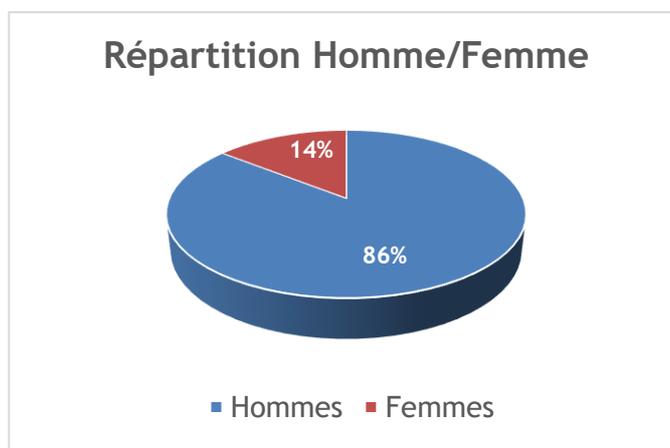
## II – Candidats admis à concourir

### A - Origine géographique

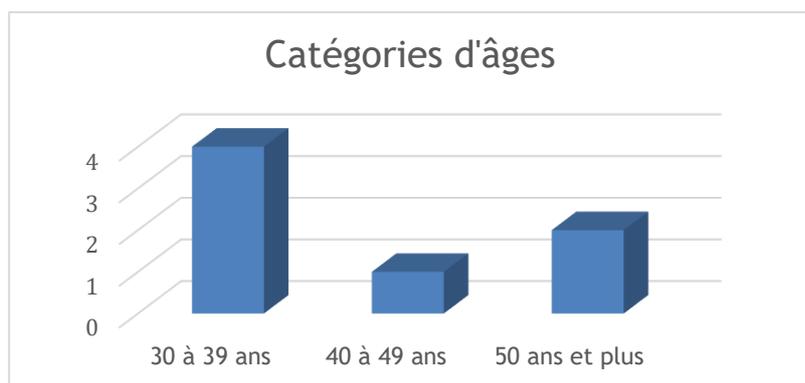
REGION D'ORIGINE	Effectifs
Bretagne	1
Normandie	1
Grand Est	3
Occitanie	1
Hauts de France	1

### B - Répartition hommes-femmes

Les hommes représentent la grande majorité (86%) des admis à concourir à l'examen professionnel d'ETAPS principal de 2<sup>ème</sup> classe.



## C - Tranches d'âge



## III – Epreuves écrites d'admissibilité

### A - Déroulement

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 25 janvier 2022 au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard (35).

Sur les 7 candidats admis à concourir, **4 candidats étaient présents**, soit un taux d'absentéisme de 42.85 %.

### B - Nature de l'épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l'épreuve écrite ainsi que le sujet sont en ligne sur le site internet du CDG35 ([www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr), rubrique « Passer un concours »). Le sujet ne comporte pas d'indication de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie a fait l'objet d'une double correction. La correction des copies de ce concours a été dématérialisée. Les candidats ont ainsi rédigé sur une copie spécifique que le service concours a ensuite scanné dans un outil de dématérialisation spécifique.

L'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale dispose que « toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat ».

L'unique épreuve d'admissibilité consiste en la *rédaction d'une note, assortie de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales (durée : 3h00 ; coefficient : 2).*

### Le sujet de l'épreuve cette année était le suivant :

Vous êtes éducateur territorial des activités physiques et sportive principal de 2<sup>ème</sup> classe à la direction des sports de la communauté d'agglomération de Sportagallo (105 000 habitants), qui exerce la compétence sport pour le compte de ses communes membres.

L'intercommunalité, traversée par une rivière, est assez bien dotée en équipements sportifs avec notamment un complexe sportif omnisports.

L'un des principaux projets portés par la nouvelle Présidente est de renforcer le rayonnement de la communauté d'agglomération sur le plan régional.

Dans cette perspective, le Directeur des sports vous demande, dans un premier temps, de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur le sport comme levier d'attractivité pour un territoire.

**/10 points**

Dans une seconde partie, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour l'organisation d'un trail urbain de 20 kilomètres à même de valoriser le territoire de Sportagglo.

**/10 points**

**Dossier comprenant 10 documents (26 pages au total)**

**Résultats de cette épreuve :**

Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes < à 5/20
4	7.94	9.75	4.00	0

Aucun candidat n'a obtenu la moyenne de 10/20.

**Observations générales des correcteurs :**

- 
- Les correcteurs indiquent que le sujet est en lien avec les politiques sportives actuelles. Sa difficulté est en cohérence avec le niveau attendu des candidats.
  - Le niveau des candidats est très insuffisant. Le formalisme attendu n'est pas respecté pour une majorité des copies. Les candidats manquent de capacité d'analyse et de synthèse. Il en ressort également des lacunes récurrentes en matière d'orthographe, de syntaxe et de structuration du propos.
  - Le sujet est généralement traité d'une façon superficielle.
  - Au vu des copies non terminées, la gestion du temps n'est pas maîtrisée.
- 

**C - Candidats admissibles**

Après avoir examiné les résultats de l'épreuve d'admissibilité, le jury fixe le seuil d'admissibilité comme suit :

<b>Nombre de présents</b>	4	
<b>Meilleure moyenne / 20</b>	9.75	
<b>Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou &gt; à 10 sur 20</b>	0	
<b>Décision du jury</b>	<b>Seuil</b>	<b>Nb d'admissibles</b>
	9.75/20	1

**Soit 1 candidat admissible.**

## IV - Epreuves d'admission

Le candidat déclaré admissible a été convoqué à ses deux épreuves d'admission.

### A – Déroulement et résultats des épreuves physiques

Les épreuves physiques d'admission se sont déroulées le 1<sup>er</sup> juin 2022 à la piscine municipale et au stade d'athlétisme Roger Belliard à Cesson-Sévigné.

Le libellé réglementaire de l'épreuve physique est le suivant : Une épreuve physique comprenant un parcours de natation et une épreuve de course. *Coefficient 1*

Hommes	Femmes
1 000 mètres ; course en ligne Natation : 50 mètres en nage libre.  <i>Tout parcours terminé, même en dehors des limites de temps indiquées par la table de cotation, sera coté 10 points.</i>	600 mètres ; course en ligne ; Natation : 50 mètres en nage libre.  <i>Tout parcours terminé, même en dehors des limites de temps indiquées par la table de cotation, sera coté 10 points.</i>

Des barèmes de notation précis sont prévus pour les femmes et pour les hommes, et sont indiqués dans la brochure de l'examen professionnel disponible sur le site internet du CDG 35.

Selon l'article 9 du décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, les candidats blessés au moment des épreuves physiques et les candidates enceintes sont dispensés, à leur demande, de ces épreuves. Ils devront être en possession d'un certificat médical établissant leur état. Les candidats bénéficiant de cette dispense se voient attribuer une note égale à la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats au concours auquel ils participent.

L'unique candidat convoqué s'est présenté aux épreuves.

#### Résultats des épreuves physiques :

Nombre de convoqués	1
Nombre de présents	1
Note obtenue	14.75
Moyenne générale	14.75

L'article 18 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, dispose que : « Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat ».

Cette disposition est applicable aux épreuves de sport de cet examen. Cependant, aucun candidat n'a obtenu une note éliminatoire.

## Meilleures performances

	Natation		Course	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>EP ETAPS Principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	33''28 – 37.50 pts	/	3'41'91 – 26 pts	/

## **B – Déroulement et résultats des épreuves pédagogiques**

L'épreuve pédagogique d'admission s'est déroulée le 28 juin 2022 à la piscine municipale de Cesson-Sévigné. Le libellé réglementaire de l'épreuve pédagogique est le suivant : La conduite d'une séance d'activités physiques et sportives (préparation : 30 minutes, durée de la séance : 30 minutes ; coefficient : 3), suivie d'un entretien avec le jury (durée : 30 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient : 2).

Le candidat choisit, lors de son inscription à l'examen, l'une des cinq options suivantes :

- pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé ;
- pratiques duelles ;
- jeux et sports collectifs ;
- activités de pleine nature ;
- activités aquatiques.

Dans l'option retenue, le candidat choisit, par tirage au sort au moment de l'épreuve, le sujet de la séance qu'il est chargé de conduire.

Cette séance est suivie d'un entretien avec le jury, débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et par des questions devant permettre au jury d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement (durée : 30 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient : 2).

Lors de la réunion du jury d'admissibilité du 22 mars 2022, dans un souci d'organisation et d'égalité de traitement des candidats, le jury a décidé à l'unanimité de ses membres, de ne retenir qu'une seule discipline par groupe d'options.

Options choisies à l'inscription par les candidats	Disciplines retenues par le jury
Pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé	Course
Pratiques duelles	Tennis
Jeux et sports collectifs	Rugby
Activités de pleine nature	Tir à l'arc
Activités aquatiques	Natation sportive

Suite aux résultats d'admissibilité, 1 seule discipline a été organisée : la natation sportive. La séance a été réalisée en présence de jeunes adultes.

## Résultats des épreuves pédagogiques

Discipline	Nb de candidats présents	Conduite d'une séance d'activités physiques et sportives (coefficient 3)			Entretien avec le jury (coefficient 2)			Note finale		
		Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Natation sportive	1	14.00			13.00			13.60		

Dans le cadre de cette épreuve pédagogique, cette note constitue la note finale obtenue entre la note de la conduite de la séance et la note de l'entretien affectée de leurs coefficients respectifs.

### **Observations générales des membres du jury :**

#### **Sur la conduite d'une séance pédagogique :**

- Le jury constate une bonne dynamique générale des candidats, et une bonne interaction avec les élèves sujets, démontrant leur investissement et leur expérience du terrain. Les positionnements étaient corrects, le langage adapté et la mise en sécurité efficace. Toutefois il est à noter que les jeunes adultes présents ne relevaient pas d'un public difficile et par conséquent ont pu grandement faciliter la prise en main des séances par les candidats.
- La posture et l'attitude des candidats sont adaptés. Cependant, les candidats ne misent pas assez sur l'intégration du ludique dans leurs séances.
- Peu de candidats exposent la thématique et la manière dont ils vont conduire la séance. Les objectifs de séance ne sont pas exposés au public.

#### **Sur l'entretien :**

- Analyse globalement satisfaisante même si certains candidats manquent d'esprit critique et de capacité d'analyse. Souvent les candidats se contentent d'énumérer les situations, remises en question par les échanges avec le jury.
- Dans la majorité, les candidats semblent avoir préparé leur exposé leur permettant ainsi de mettre en avant leur expérience. Les échanges les plus constructifs permettent au jury de situer le candidat et de comprendre son cheminement professionnel.
- Le jury constate une faiblesse des connaissances réglementaires et institutionnelles. Peu de connaissances sur les dispositifs mis en place par le Ministère comme l'aisance aquatique, le savoir nager, les maisons sport santé. Peu de connaissances également sur le fonctionnement interne des collectivités (hiérarchie, entretien individuel, filières...). Difficulté à mettre des mots sur des situations vécues. Langage administratif et connaissances de la fonction publique territoriale en général assez faibles.
- Certains candidats ont réussi à démontrer leur investissement dans leur structure, leur motivation, leur ténacité, et leur envie de progresser.

## C - Candidats admis

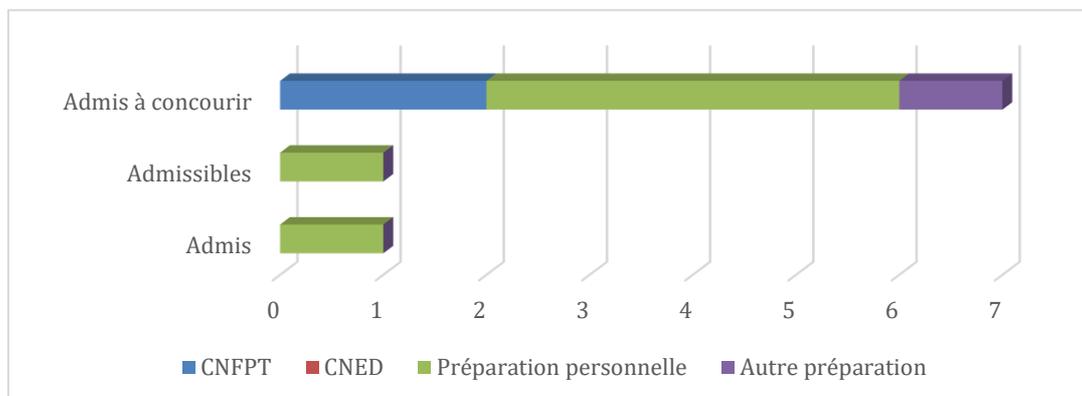
Après avoir examiné l'ensemble des résultats des épreuves d'admissibilité et d'admission, et à l'unanimité des membres présents, le jury fixe le seuil d'admission comme suit :

		EP ETAPS Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
Nombre de présents			1
Meilleure moyenne / 20			12.78
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20			1
Décision du jury	Seuil	Nb d'admis	
	12.78	1	

Le jury a donc déclaré 1 candidat admis à cette session 2022 de l'examen professionnel d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe.

## D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à cet examen, le candidat admis a déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves.



En ce qui concerne le niveau de diplôme, le candidat admis a déclaré détenir un diplôme de niveau bac +2.

## V - Analyse et conclusion

La présidente du jury tient en premier lieu à féliciter l'unique lauréat de cette session 2022 de l'examen professionnel d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe.

L'ensemble des membres du jury a observé que le candidat s'est présenté avec une bonne préparation, notamment concernant ses épreuves d'admission.

Pour autant pour les candidats ayant échoué à cet examen, ils ont pu identifier quelques axes d'amélioration :

- Pour l'épreuve écrite, le jury invite les candidats à s'exercer à la rédaction de note. D'une manière générale, les candidats doivent se préparer sérieusement. La préparation est vivement conseillée car sans entraînement, ce type d'exercice sera difficile à appréhender.

- Concernant les épreuves pédagogiques, le jury incite les candidats à diversifier leur pédagogie afin d'être plus attractif et ludique, et à savoir s'adapter à toutes les tranches d'âge. Les candidats doivent rester « focus » sur le sujet et en traiter tous les aspects, tout en démontrant leur capacité à présenter au public la thématique et la manière dont ils ont prévu l'organisation de la séance pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. Ils doivent aussi s'assurer que le public a compris la séance et les attendus. La cohérence d'ensemble et la recherche de sens doivent guider l'action pédagogique.

- Les candidats doivent avoir la capacité de réaliser une analyse critique de leur prestation. Ils doivent rappeler les objectifs de séance et justifier le bien fondé des situations d'apprentissage mis en place par rapport à la thématique. Il ne s'agit pas, comme trop souvent, de se contenter de décrire l'enchaînement des différentes situations d'apprentissage face au jury (qui a déjà assisté à la séance).

- Enfin, le jury conseille aux candidats d'accroître les formations et les connaissances sur la gestion d'un service dans sa globalité. Mais ils doivent également prendre connaissance des dispositifs institutionnels mis en place dans leur champ de compétence.

Pour conclure, les membres du jury souhaitent remercier la Ville de Cesson-Sévigné pour son accueil et la mise à disposition des différentes structures sportives, ainsi que les jeunes adultes qui se sont mobilisés, avec sérieux et bienveillance, pendant plusieurs jours pour participer aux séances pédagogiques.